

RW/933/2020/4088/2016/3

## Lot 3

- Bois mesurés au compas et cubage à hauteur recoupe et décroissance. - En rappel et en complément de l'article 38 du cahier des charges: \* le passage des engins d'exploitation est interdit dans et à moins de 2 m. des berges et dans le lit du ruisseau. \* Tous les rémanents d'exploitation devront être évacués de la zone riveraine sur une longueur de 2 m. à partir des berges. \* Toutes les précautions seront prises lors de l'exploitation pour ne pas endommager les semis. - Afin d'assurer la protection des eaux : - 1 - Dans la zone de protection éloignée (périmètre de 100 m.) du captage; - L'entrepreneur ne pourra, lors de l'utilisation des machines de coupe ou de débroussaillage, répandre des hydrocarbures ou dérivés sur les terrains. Le remplissage des machines se fera dans un bac étanche et idéalement, dans le camion. Les machines portables ( tronçonneuse, débrousailluse) seront lubrifiées avec des huiles biodégradables. En fonction de l'évolution des produits, cette exigence pourra être étendue à l'ensemble du matériel. - Le stockage des hydrocarbures est interdit sur les terrains à entretenir. Le remplissage des machines portatives (débrousailluse, tronçonneuse; taille haie, tondeuse, ...) se fera à l'aide de jerricans spécialement étudiées à cet effet, munis de 2 compartiments (huile et carburant) équipés de becs verseurs anti-goutte, avec système d'arrêt du versage. - 2 - Dans un périmètre de 30 m autour du captage, tous les bois devront être cablés. - 3 - Durant l'exploitation, l'exploitant devra être en possession d'un kit anti-pollution qui lui sera remis en début d'exploitation. - L'acheteur est tenu d'abattre, d'écorcer et d'évacuer les épicéas scolytés des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d' Ips typographus L. aux frais de l'acheteur après

<b>Nombre d'arbres total</b>		140	--
<b>Volume grumes</b>		634,273	m <sup>3</sup>
<b>Volume houppiers</b>		0,000	m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>		634,273	m <sup>3</sup>
<b>Cube moyen</b>		4 531	dm <sup>3</sup>
<b>Circonférence moyenne</b>		196,857	cm
<b>Surface de coupe</b>		6,882	ha
<b>Contact</b>		SAINT MARTIN Hélène, <a href="tel:0479671886">0479671886</a>	
<b>Triage</b>		Triage De Cedrogne	
<b>Propriétaire</b>		Bruges Cpas	
<b>Lieu(x)-dit(s)</b>		AUX PRAIRIES	
<b>Vente</b>		<a href="#">Vente du CPAS de Bruges</a> Jeudi 01 octobre 2020 à 10:30 <a href="#">Restaurant des Contes de Salmes rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM</a>	
<b>TVA</b>		6 %	--

Certification PEFC	Oui	--
--------------------	-----	----

Cat.(cm)	Epicéa Définitive Normal Normal		Epicéa Définitive Bordure Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
135	2		-	
145	4		-	
<b>Total grumes 120/150</b>	6	14,298	-	
155	7		1	
165	6		-	
175	18		-	
<b>Total grumes 150/180</b>	31	104,416	1	2,665
185	19		-	
195	13		6	
<b>Total grumes 180/200</b>	32	134,730	6	25,062
205	14		5	
215	10		6	
225	11		6	
235	2		-	
245	1		6	
<b>Total grumes 200/250</b>	38	207,273	23	124,952
255	-		3	
<b>Total grumes 250+</b>	-		3	20,877
<b>Total grumes</b>	<b>107</b>	<b>460,717</b>	<b>33</b>	<b>173,556</b>
<b>Houppiers/Taillis</b>	-		-	